

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 juillet 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2020-03-03- (INSTITUTIONS – (5-2) – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS(ES)**

**DATE DE CONVOCATION : 08 JUILLET 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 17 JUILLET 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, NOISETTE Michel, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François (départ à compter de la 2020.03.05), COLIN Xavier, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	3 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	ALLOUCHI-GHAZZALE Malika
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	70 présents du début à la 2020.03.04. 69 présents pour la délibération 2020.03.05.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	73 votants du début à la 2020.03.04. 72 votants pour la délibération 2020.03.05.

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et 15 vice-présidents (ou 20 dans les métropoles). Ce nombre peut être porté à 30%, dans la limite de 15 vice-présidents (ou 20 dans les métropoles), par délibération à la majorité des deux tiers du conseil.

L'organe délibérant de la CC2T étant composé de 77 délégués, la règle des 20% amène au maximum légal de 15 vice-présidents(es).

L'exécutif, composé du Président(e) et des vice-présidents(es) peut être élargi à d'autres membres de l'organe délibérant, qui deviennent alors conseillers(ères) délégués(ées). Le nombre de conseillers délégués n'est pas encadré par la loi.

Cet ensemble - exécutif + conseillers(ères) délégués(ées) - forme le Bureau.

**Le Président propose à l'assemblée un Bureau composé de 12 vice-présidents(es) et de 4 conseillers(ères) délégués(ées).**

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe la composition du nouveau Bureau ainsi :**

- **Nombre de vice-Présidents(es) : 12**
- **Nombre de conseillers(es) délégués(es) : 4**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX